



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 19 février 2026 à 17 heures

Date de Convocation 06 février 2026

Membres en exercice : 35	L'an deux mille Vingt-six et le 19 février, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Henri COUDERC,
Présents : 28	
Votants : 29	
Pour : 29	Présents : Flore THEROND, Alain CHMIEL, Alain ARGILIER, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Gérard PÉDRINI, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Bdeia AMATUZZI, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Régine DOUSSIÈRE, Maurice DUNY, Francis DURAND, Serge GRASSET, Pierre HERRGOTT, Sylvette HUGUET, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Daniel REBOUL, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,
Contre : 0	Représentés : Damien ARMAND pouvoir à Michel CAPONI,
Abstention : 0	Excusés : Damien ARMAND, Michel COMMANDRE, Jaclyn MALAVAL, Bernard RIEU
	Absents : Emmanuel ADELY, Jean WILKIN
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BOSC

DELIB-2026-022 - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET MAISONS DE SANTÉ

Le Conseil communautaire,

VU

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-31, L.2312-1 et L.5211-36 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- La délibération n° 2025 – 048 B adoptant le budget annexe Maisons de santé 2025 ;
- Les décisions modificatives intervenues au cours de l'exercice 2025 ;
- Le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget annexe Maisons de Santé ;

CONSIDÉRANT

- Que le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des opérations budgétaires et comptables de l'exercice 2025, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement tel que présenté ci-dessous ;
- Que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;
- Que le CFU 2025 du budget annexe Maisons de santé a été présenté et examiné.

• **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	63 856,04	44 867,89
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	9 500,00	9 162,37
023 - Virement à la section d'investissement	58 922,54	
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	109 242,00	109 242,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 600,00	1 245,09
66 - CHARGES FINANCIÈRES	22 000,00	21 223,76
Total dépenses de fonctionnement	265 120,58	185 741,11

Recettes

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025
042- Opérations d'ordre de transfert entre section	44 578,85	44 578,85
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	147 441,73	81 720,47
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	73 100,00	74 385,67
Total recettes de fonctionnement	265 120,58	200 684,99

• **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	108 839,76	108 839,76
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	43 999,99	43 718,24
20001 - TRAVAUX ET MATERIEL MSP	3 000,02	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	44 578,85	44 578,85
Total dépenses d'investissement	200 418,62	197 136,85

Recettes

Chapitre	Prévisions 2025	Réalisations 2025
021 - Virement de la section d'investissement	58 922,54	
040- Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 242,00	109 242,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	31 554,08	31 554,08
16 - Emprunts et dettes assimilées	700,00	
Total recettes d'investissement	200 418,62	140 796,08

• **RÉSULTAT**

Le résultat brut global 2025 du Budget annexe Maisons de santé est de - 41 396,89 euros, le résultat net global de l'exercice (prenant en compte les restes à réaliser) est de - 41 396,89 euros.

Ces résultats seront repris en intégralité, dans le Budget Primitif 2026.

Le résultat de l'exercice se décompose de la façon suivante:

Budget annexe Maisons de santé	Résultat de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de clôture CA 2025	Résultat des RAR 2025	Résultat net
Investissement	- 108 839,76		52 498,99	- 56 340,77	-	- 56 340,77
Fonctionnement	-		14 943,88	14 943,88		14 943,88
Total	- 108 839,76	-	67 442,87	- 41 396,89	-	- 41 396,89

Après que Monsieur Henri COUDERC, Président, se soit retiré et après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Maisons de santé de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes, tel que présenté ci-dessus.

ARRETE les résultats définitifs de l'exercice 2025 tels qu'indiqués ci-dessus ;

PRECISE QUE ces résultats seront repris au budget primitif 2026 du budget annexe Maisons de santé ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

La Vice-Présidente,
 Flore THEROND



Le secrétaire de séance,
 Patrick BOSCH

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.